



REGLEMENT DES 24 HEURES DGO 2010

DEFINITION

La fédération F.F.M. (Fédération Française Motocyclisme) met en compétition une épreuve DGO, les 23, 24 et 25 Juillet 2010 sur le circuit de **GLISSE DE SERVILLY**. Cette épreuve est ouverte aux quads de cylindrée minimum 350cc à 1000cc.

CATEGORIE

Classement Scratch * Classement Junior * Classement Vétéran
Pour le classement junior, équipage 100% juniors (16 à 20 ans), pour le classement féminin, équipage 100% féminin et pour le classement vétéran, équipage 100% vétéran (+40 ans).

EPREUVE

Daniel Giroud Organisation (DGO) et Quad Aventure sont les organisateurs des « 24 heures DGO ». Quad Aventure est le représentant fédéral de la F.F.M. Nul ne peut prendre part à cette manifestation sportive en qualité de concurrent, s'il n'est pas titulaire d'une licence F.F.M 2010 ou d'une licence à la journée.
Le permis moto grosse cylindrée ou C.A.S.M. sont obligatoires aux contrôles administratifs.

La circulation des quads stickés aux couleurs des 24 heures, homologués ou non est autorisée uniquement dans l'enceinte du circuit sous peine d'exclusion immédiate de la machine et de ses pilotes.
Cette épreuve est courue en équipe de 2 pilotes sur 1 ou 2 machines. **Le nombre d'équipages est limité à 120.**

Les essais chronométrés:

Chaque équipage effectuera par série de 30 quads maximum, 1 heure d'essais chronométrés.
La participation aux essais chronométrés est obligatoire.

Les endurances :

Un équipage est constitué d'un pilote au dossard blanc et d'un pilote au dossard noir.
Les équipages seront répartis, à chaque endurance, par série d'environ 30 quads. Les départs seront donnés en grille (style F1) en fonction des essais chronométrés.

3 endurances chronométrées d'une heure avec un relais obligatoire, à la mi-course, à chaque endurance :
A la présentation du panneau 25 minutes par le Directeur de Course, les pilotes disposeront de 15 minutes pendant lesquelles les dossards blancs et noirs seront pointés. Au bout de ces 15 minutes (soit à 40 minutes de course), seul les dossards noirs seront pointés.

Le départ de la première endurance s'effectuera en fonction du meilleur tour chronométré de l'équipage aux essais chronométrés. Le départ de la seconde endurance s'effectuera en fonction du résultat de la première endurance. Les pilotes seront répartis en 4 nouvelles séries. Le départ de la troisième endurance s'effectuera en fonction du cumul des résultats de la 1^{ère} et 2^{ème} endurance. Les pilotes seront répartis en 4 nouvelles séries.

Les 24 meilleurs équipages au cumul des 3 endurances, plus, éventuellement, un qualifié par D.G.O. participeront à la finale.

La finale :

Endurance chronométrée de 2h00 avec un relais obligatoire entre 1h00 et 1h15 de course.

Tous les équipages en finale auront totalisé 6 heures de quad (essais chronométrés 1h + endurances 3 x 1h00 + la finale 2h00).

Clause particulière :

En cas de chute d'un pilote ou d'intempéries,... un peace car (quad) sera mis en place, les pilotes devront rester derrière sans doubler le pilote qui le précède. Les positions seront ainsi figées durant toute la durée où le peace car sera en piste. La course sera relancée à l'entrée du peace car dans les stands.

LES STANDS

Mise en place de 30 emplacements, réservés pour les stands (2m x 2m), où seront autorisés : les roues, 1 caisse à outils, 20 litres d'essence. L'emplacement devra être libéré rapidement après chaque manche de façon à laisser la place à la série suivante.

Un maximum de 2 mécaniciens plus les 2 pilotes seront autorisés dans les stands. Toute personne supplémentaire entraînera une pénalité de 1 tour par personne.



CIRCUIT

L'épreuve se déroulera sur le circuit de Glisse de Servilly. Le circuit sera doté de toutes les normes de sécurité nécessaires. Le port du casque est obligatoire sur le circuit, sur le parc coureur. Il est obligatoire dans toute l'enceinte sportive où la circulation des machines doit se faire à vitesse réduite.

ENGAGEMENTS

Les demandes d'engagement sont à envoyer à DGO ORGANISATION au moins 3 semaines avant l'épreuve, accompagné d'un chèque de 380 € par équipage. Toute demande d'engagement sans règlement ne sera pas prise en compte. Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'oubli de pièces administratives ou de machines non conformes. Aucun remboursement ne sera effectué sans présentation d'un certificat médical. Aucun remboursement ne sera effectué la dernière semaine.

VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES

Les pilotes devront présenter personnellement leur **licence FFM 2010**, permis de conduire moto grosse cylindrée ou C.A.S.M. Une licence à la journée pourra être délivrée sur présentation du C.A.S.M. ou permis de conduire moto grosse cylindrée, d'un certificat médical de moins d'un an plus 55€ (à l'ordre de Quad Aventure).

Une **caution de 200 €**, par chèque, sera demandée aux contrôles administratifs pour la remise du dossard et du transpondeur. Il est interdit de masquer les logos des dossards.

VERIFICATIONS TECHNIQUES

La machine sera équipée, **obligatoirement**, de numéros de course (un numéro à l'avant et deux numéros à l'arrière, plaque verticale à l'arrière **NON FOURNIS** par l'organisateur), d'un **coupe circuit**, de **nerfs de barres**, d'un **éclairage avant et arrière**.

La goupille de l'écrou central des roues AR est obligatoire. Dans le cas où l'écrou central serait un **écrou Nylstop** il sera marqué.

Les pilotes s'engagent à apposer sur leurs machines, et pour toute la durée de l'épreuve, les autocollants fournis par l'organisateur.

Le pilote doit obligatoirement avoir une tenue moto : **casque, bottes, gants, manches longues, pantalons longs**.

BRUIT : toutes les machines devront être conforme à la norme bruit du règlement F.F.M., sous peine d'exclusion. Un sonomètre sera mis en place aux contrôles techniques et éventuellement au départ des manches.

RECLAMATIONS

En cas de contestation, la réclamation devra être établie dans les 30 minutes qui suivent l'affichage des résultats, **PAR ECRIT**, signée et accompagnée d'un règlement de 75 € à l'**ordre de la F.F.M.**

Les réclamations seront possibles dans un délai de 30 minutes à partir de l'affichage des résultats

PARC COUREURS ET STANDS

Les organisateurs n'assurent pas le gardiennage la nuit. Les organisateurs ne seront pas tenus responsables en cas de vols ou de dégradations dans le parc coureurs. Les organisateurs ne seront pas tenus responsables des conséquences éventuelles pouvant découler de faits majeurs et sans que la liste soit exhaustive, par exemple : rafales de vent, de neige, ouragan, inondations ainsi que l'annulation de la manifestation ou autres. Nous vous rappelons que les emplacements doivent être rendus propres. **Un extincteur est obligatoire dans le parc coureur.**

SECURITE

Les pilotes doivent se présenter sur la ligne de départ sans avoir consommé de l'alcool, de la drogue...

Un médecin, une équipe de secouristes et une ambulance seront en permanence au bord de la piste.

EXECUTION DU REGLEMENT

Le directeur de course désignera les commissaires nécessaires au bon déroulement de l'épreuve. Il est chargé de l'application du présent règlement. Directeur de course : Représentant de la Fédération Française Motocyclisme.

Jury de course composé de : Directeur de course, représentant des pilotes, responsable des commissaires, organisateur ou représentant, délégué départemental et régional si présents, représentant de la commission technique si présent et membre de la CNS Moto si présent.

BAREME DES PENALITES :

BAREMES DES PENALITES

AVERTISSEMENT	ACCROCHAGE LITIGIEUX DEFAUT D'ECLAIRAGE NON RESPECT DES DRAPEAUX
DEPART EN DERNIERE LIGNE	PRESENTATION EN RETARD EN PRE-GRILLE FAUX DEPART
NON QUALIFICATION - RETRAIT DES POINTS DE LA MANCHE	3 AVERTISSEMENTS ACCROCHAGE VOLONTAIRE (poussette,...)
EXCLUSION DU TROPHÉE DE LA GLISSE SANS REMBOURSEMENT	PRENDRE LA PISTE EN SENS INVERSE NON RESPECT DES OFFICIELS (Directeur de Course, Commissaires,...)

L'organisateur se réserve le droit de refuser un pilote sans avoir à se justifier.

SPORTIVITE ET RESPECT DU REGLEMENT

Tout manquement au règlement, tout comportement anti-sportif, tout accrochage volontaire, ne pourront être tolérés et entraîneront l'exclusion du contrevenant.

